



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de La Réunion

Texte de cadrage de l'écrit professionnel réflexif

Selon Alain André (1993), « écrire, en somme, c'est transformer : transformer le texte, transformer sa façon de penser, se transformer - et transformer le monde, même modestement ». C'est dans cette perspective que l'écrit professionnel réflexif a été conçu et intégré au sein de la maquette du diplôme universitaire délivré par l'ESPE de La Réunion.

Il s'agit d'une production articulant effort individuel et collectif pour parvenir à penser, à travers la description et la compréhension, la complexité de l'acte d'intervenir, d'enseigner, de socialiser et d'accompagner les acteurs du monde scolaire. Par ailleurs, cet écrit prend son sens en et par le contexte : il émerge du lieu de travail comme lieu à interroger, comme lieu de formation. Par conséquent, l'expérience et les pratiques professionnelles plus expertes constituent le principal objet d'interrogation autour duquel se structure l'écrit professionnel réflexif.

Comme son nom l'indique, cet écrit s'élabore à l'aide d'une mobilisation constante d'une pluralité de modes de pensée, parmi lesquels il convient de citer la pensée complexe (Morin 1990, 2000), la pensée réflexive et la pensée critique (Lipman, 2006). Penser la pratique professionnelle c'est avant tout se positionner en tant que praticien réflexif pour produire une intelligibilité nécessaire à la compréhension, ainsi qu'à l'amélioration d'une pratique s'adressant à autrui.

En outre de cette mobilisation, la réalisation de l'écrit professionnel réflexif est l'occasion de convoquer et de combiner une multiplicité de compétences acquises lors des formations antérieures (prendre en compte la diversité des élèves, agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques, maîtriser la langue française à des fins de communication, intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier, contribuer à l'action de la communauté éducative, s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel, maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique...).

Enfin, l'écrit professionnel réflexif, qui n'est pas une fin en soi, symbolise l'entrée dans la vie professionnelle par la voie de la réflexion, de la critique et de la co construction d'une pratique professionnelle.

Objet

L'écrit professionnel réflexif portera sur des expériences professionnelles vécues durant l'année de formation en alternance. Il comportera deux contributions bien distinctes : la première sera consacrée à la réflexion individuelle sur une expérience professionnelle significative (environ 4 pages) et la deuxième est collective et portera principalement sur l'analyse des contributions individuelles (environ 7 pages).

Objectifs

L'écrit professionnel réflexif s'inscrit dans une visée plurielle :

- observer et interroger le contexte de travail ;
- cibler et décrire finement des situations de terrain ;
- articuler théorie et pratique ;
- questionner et analyser ses représentations et conceptions de l'enseignement/apprentissage, du travail en équipe, son agir professionnel... ;
- s'impliquer dans une réflexion collective pour appréhender la complexité de l'expérience du terrain ;
- favoriser l'engagement dans un processus de questionnement en contextes ;
- maîtriser la pratique de l'écrit réflexif.

Démarche

Le contenu de la démarche à observer lors de la réalisation de l'écrit professionnel réflexif fera l'objet d'une formation. Celle-ci sera dispensée à l'ESPE en début du premier semestre de l'année universitaire 2017-2018 et s'inscrira dans un volume de 6 heures.

Composition et agencement du dossier (qui fait quoi ?)

- Page de garde (réalisée par le groupe)
- Sommaire (réalisé par le groupe)
- Introduction générale (rédigée par le groupe)
- Contribution individuelle (rédigée par l'étudiant, elle est nominative) :
 - présentation du thème et définition du contexte ;
 - description de l'expérience professionnelle retenue accompagnée de réflexions pendant l'action ;
 - réflexion sur l'action ;
 - conclusion : bilan critique et préconisations.
- Réaction réflexive collective sur la contribution individuelle (rédigée par le groupe)
- Conclusion : bilan critique du travail collectif (rédigée par le groupe)
- Bibliographie (présentée par le groupe selon les normes APA)
- Annexes (facultatives, organisées et présentées par le groupe)

Mise en page

- Le document doit être paginé (annexes comprises) et relié.

- Marges à respecter :
 - Marge droite : 1,5 cm
 - Marge gauche : 2,5 cm
 - Marge haute : 2 cm
 - Marge basse : 2,5 cm
- Interligne :
 - 1,5
- Caractère :
 - Times New Roman, police 12

Page de garde



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de La Réunion

Intitulé du diplôme

Titre du document

(Times New Roman, police 18, centré, gras)

Sous titre

(Times New Roman, centré, police 14)

Ecrit professionnel réflexif rédigé par

(Prénom et nom des auteurs)

(Times New Roman, centré, police 14)

Sous la responsabilité du référent

(Prénom et nom)

Année universitaire

2017-2018

Suivi

Chaque groupe d'étudiants bénéficiera d'un suivi (à distance et en présentiel) assuré par un référent. Chaque groupe désignera un interlocuteur chargé des relations avec le référent.

Évaluation

L'écrit professionnel réflexif fera l'objet d'une évaluation (coefficient 20). Cette évaluation donnera lieu à une note individuelle globale (**50% pour la partie individuelle et 50 % pour la partie collective**).

L'évaluation de la partie individuelle prendra en compte :

- la qualité rédactionnelle ;
- la qualité descriptive de l'expérience professionnelle retenue ;
- la capacité réflexive (réflexion pendant et sur l'action) ;
- la prise en compte des remarques et recommandations du référent ;

L'évaluation de la partie collective prendra en compte :

- la qualité rédactionnelle ;
- la qualité analytique de chaque partie individuelle ;
- la pertinence de la réflexion sur chaque partie individuelle ;

Calendrier

Date limite pour l'envoi du thème choisi avec extrait du journal réflexif : 30 décembre 2017

Date limite pour le dépôt de l'écrit réflexif : 30 avril 2018

Le dossier sera remis au référent en deux versions (numérique et papier).